

DU 4 MAI 2010

PROCÈS-VERBAL

Le soussigné CHRISTIAN TERRIER, NOTAIRE à Pully, _____
agissant à la réquisition du conseil d'administration, _____
dresse comme suit procès-verbal authentique des délibérations de l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires de la société _____
_____ **KUDELSKI S.A.**, _____
société anonyme ayant son siège à Cheseaux-sur-Lausanne, _____
assemblée tenue au Palais de Beaulieu, à Lausanne, Salle Rome N° 320, le
mardi 4 mai 2010, à 14 heures. _____

* * *

M. André Kudelski, président du conseil d'administration, prend la présidence
et ouvre l'assemblée. _____

Il rappelle que, conformément aux articles 12 et 30 des statuts, la présente as-
semblée a été convoquée par avis publié notamment dans la Feuille Officielle Suisse du
Commerce N° 71, du 14 avril 2010. _____

La convocation mentionne l'ordre du jour suivant : _____

1. Rapport de gestion, comptes annuels de Kudelski S.A. et comptes du Groupe 2009, rapports de l'organe
de révision _____
2. Emploi du bénéfice au bilan de Kudelski S.A. _____
3. Décharge aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction _____
4. Élections au conseil d'administration _____
5. Élection de l'organe de révision _____
6. L'article 7 al. 1 des statuts – Capital autorisé _____
7. Autre modification des statuts _____
8. Divers. _____

Le président informe les actionnaires que le notaire Christian Terrier assiste à
la présente assemblée afin d'en établir le procès-verbal en la forme authentique. Le no-
taire est désigné en qualité de secrétaire. Dès lors, il ne sera tenu aucun procès-verbal
supplémentaire. _____

Sont désignés en qualité de scrutateurs : _____

- M. André Jeanneret-Grosjean, domicilié à Hochfelden; _____
- M^e Michel Monod, domicilié à Lutry. _____

Le président demande s'il y a des remarques quant à la convocation et à la constitution de l'assemblée. Tel n'étant pas le cas, il constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement. _____

* * *

Après avoir présenté le rapport de gestion du Groupe Kudelski, le président communique à l'assemblée les informations ci-après : _____

- 202 actionnaires sont présents ou représentés à cette assemblée, avec 66'564'306 actions sur un total de 94'863'478; _____
- au sens des articles 689 et suivants du Code des obligations, les actions sont représentées comme suit : —
 - ▷ par les actionnaires eux-mêmes ou leurs représentants personnels : 15'335'308 actions au porteur et 46'300'000 actions nominatives; _____
 - ▷ par des représentants dépositaires : 262'515 actions au porteur; _____
 - ▷ par des organes de la société ou des personnes dépendant de ceux-ci : 1'560'190 actions au porteur; _____
 - ▷ par le représentant indépendant au sens de l'article 689c du Code des obligations, M^e Andreas von Planta, à Genève : 3'106'293 actions au porteur; _____
- les actions au porteur et les actions nominatives représentées totalisent une valeur nominale de CHF 248'943'060 sur un capital-actions de CHF 531'934'780; ce montant tient compte des actions émises en cours d'année 2010 suite à l'exercice de droits d'option et de conversion, ainsi que du plan d'achat d'actions pour les collaborateurs; _____
- conformément à l'article 14 des statuts, chacune des actions au porteur et nominatives représentées donne droit à une voix, quelle que soit sa valeur nominale. _____

La société ne détient aucune de ses propres actions. _____

* * *

En l'absence de toute objection ou remarque, il est passé à l'ordre du jour : _____

1. RAPPORT DE GESTION, COMPTES ANNUELS DE KUDELSKI S.A. ET COMPTES DU GROUPE 2009, RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION

L'assemblée est informée de la présence de M. Félix Roth, représentant de la société PricewaterhouseCoopers SA qui a procédé au contrôle des comptes statutaires et consolidés de la société. _____

Les comptes et les divers rapports sont mis en discussion. _____

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels de Kudelski S.A. et les comptes du Groupe 2009. _____

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée avec les résultats suivants (nombre de voix) : _____

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| • suffrages exprimés valables : _____ | 66'532'112 |
| • majorité absolue : _____ | 33'266'057 |
| • acceptation : _____ | 66'528'552 |
| • refus : _____ | 80 |
| • abstention : _____ | 3'480 |

2. EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN DE KUDELSKI S.A.

Le bénéfice au bilan est le suivant : _____

- bénéfice reporté de l'exercice précédent : _____ CHF 279'698'000
- bénéfice de l'exercice 2009 : _____ CHF 42'834'000
- soit bénéfice au bilan : _____ CHF 322'532'000

Le conseil d'administration propose : _____

- dividende ordinaire : _____
- actions au porteur : CHF 0.30 sur 48'563'478 _____ CHF 14'569'000
- actions nominatives : CHF 0.03 sur 46'300'000 _____ CHF 1'389'000
- attribution à la réserve générale : _____ CHF 2'193'000
- report à nouveau : _____ CHF 304'381'000
- soit bénéfice au bilan : _____ CHF 322'532'000

Sous réserve de l'acceptation de la proposition, le dividende sera versé le 11 mai 2010 après retenue des 35 pour-cent d'impôt anticipé sur présentation du coupon N° 7. _____

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée avec les résultats suivants : _____

- suffrages exprimés valables : _____ 66'538'439
- majorité absolue : _____ 33'269'220
- acceptation : _____ 66'508'905
- refus : _____ 18'084
- abstention : _____ 11'450

3. DÉCHARGE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction pour l'exercice 2009. _____

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée avec les résultats suivants, ni les membres du conseil et de la direction, ni les actions représentées par des organes de la société ou des personnes dépendant de ceux-ci n'ayant pris part au vote : —

- suffrages exprimés valables : _____ 4'961'088
- majorité absolue : _____ 2'480'545
- acceptation : _____ 4'886'379
- refus : _____ 53'939
- abstention : _____ 20'770

4. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration propose de renouveler les mandats de MM. Norbert Bucher, Laurent Dassault, Patrick Foetisch, André Kudelski (président et délégué), M^{me} Marguerite Kudelski, MM. Pierre Lescure, Claude Smadja (vice-président), et Alexandre Zeller pour une période d'une année. _____

Après mise en délibération, il est passé au vote. _____

Monsieur André Kudelski est réélu avec les résultats suivants : _____

- suffrages exprimés valables : _____ 66'544'479
- majorité absolue : _____ 33'272'240

- acceptation : _____ 64'821'520
- refus : _____ 1'717'264
- abstention : _____ 5'695

Monsieur Norbert Bucher est réélu avec les résultats suivants : _____

- suffrages exprimés valables : _____ 66'556'856
- majorité absolue : _____ 33'278'429
- acceptation : _____ 64'792'886
- refus : _____ 1'740'885
- abstention : _____ 23'085

Maître Patrick Foetisch est réélu avec les résultats suivants : _____

- suffrages exprimés valables : _____ 66'558'106
- majorité absolue : _____ 33'279'054
- acceptation : _____ 64'765'551
- refus : _____ 1'761'835
- abstention : _____ 30'720

Monsieur Laurent Dassault est réélu avec les résultats suivants : _____

- suffrages exprimés valables : _____ 66'557'971
- majorité absolue : _____ 33'278'986
- acceptation : _____ 64'823'054
- refus : _____ 1'722'902
- abstention : _____ 12'015

Monsieur Claude Smadja est réélu avec les résultats suivants : _____

- suffrages exprimés valables : _____ 66'539'689
- majorité absolue : _____ 33'269'845
- acceptation : _____ 65'037'204
- refus : _____ 1'485'450
- abstention : _____ 17'035

Monsieur Pierre Lescure est réélu avec les résultats suivants : _____

- suffrages exprimés valables : _____ 66'556'951
- majorité absolue : _____ 33'278'476
- acceptation : _____ 65'154'326
- refus : _____ 1'377'800
- abstention : _____ 24'825

Madame Marguerite Kudelski est réélue avec les résultats suivants : _____

- suffrages exprimés valables : _____ 66'557'806
- majorité absolue : _____ 33'278'904
- acceptation : _____ 65'048'172
- refus : _____ 1'491'344
- abstention : _____ 18'290

Monsieur Alexandre Zeller est réélu avec les résultats suivants : _____

- suffrages exprimés valables : _____ 66'554'426
- majorité absolue : _____ 33'277'214
- acceptation : _____ 65'084'113
- refus : _____ 1'453'355
- abstention : _____ 16'958

5. ÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully), en tant qu'organe de révision pour une nouvelle durée d'un an. _____

Le président rappelle que, sur ce point, le droit de vote s'exerce proportionnellement à la valeur nominale de toutes les actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives. _____

Après mise en délibération, PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully) est réélue en tant qu'organe de révision pour une période d'une année avec les résultats suivants : _____

• suffrages exprimés valables : _____	248'880'210
• majorité absolue : _____	124'440'106
• acceptation : _____	247'385'470
• refus : _____	1'094'510
• abstention : _____	400'230

6. L'ART. 7 AL. 1 DES STATUTS – CAPITAL AUTORISÉ

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour une durée de deux ans, à compter de l'assemblée générale ordinaire 2010, l'autorisation qui lui avait été accordée d'émettre un capital autorisé d'un montant maximum de 40'881'640. _____

L'article 7 alinéa 1 des statuts est dès lors modifié comme suit : _____

Article 7 al. 1 – Capital autorisé _____ (texte en vigueur jusqu'au 22 avril 2010) _____	Article 7 al. 1 – Capital autorisé _____ (texte proposé) _____
Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 22 avril 2010, d'un maximum de Fr. 40'881'640.- par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 10.- et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1.- à libérer entièrement. _____	Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 4 mai 2012, d'un maximum de Fr. 40'881'640.- par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 10.- et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1.- à libérer entièrement. _____

Le président rappelle que, sur ce point de l'ordre du jour, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire. _____

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée avec les résultats suivants : _____

• Nombre de voix : _____	66'564'156
• suffrages exprimés valables : _____	44'376'104
• majorité qualifiée (2/3) : _____	66'360'099
• acceptation : _____	167'992
• refus : _____	36'065

Valeurs nominales : _____

• suffrages exprimés valables : _____	248'941'560
• majorité absolue des valeurs nominales : _____	124'470'781
• acceptation : _____	246'900'990
• refus : _____	1'679'920
• abstention : _____	360'650

7. AUTRE MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil d'administration propose d'adapter les articles 8 et 9 des statuts à la nouvelle Loi fédérale sur les titres intermédiés, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. En lieu et place d'actions, la société pourra désormais émettre non seulement des certificats représentant une ou plusieurs actions, mais également des droits-valeurs non matérialisés, conformément à la pratique actuelle des sociétés suisses ouvertes au public. Cette modification n'a aucune incidence sur la cessibilité des actions. _____

Les alinéas 1 et 2 de l'article 8 des statuts sont dès lors modifiés comme suit : —

<p>Article 8 – Actions _____ (texte en vigueur jusqu'au 4 mai 2010) _____</p> <p>Alinéa 1 _____ En lieu et place d'actions, il peut être émis des certificats nominatifs numérotés, sans talon, représentant une ou plusieurs actions. _____</p> <p>Alinéa 2 _____ Les actions ou certificats doivent être signés par deux administrateurs. La signature peut être apposée par un moyen mécanique. _____</p>	<p>Article 8 – Actions _____ (texte proposé) _____</p> <p>Alinéa 1 _____ Les actions sont émises sous forme de certificats individuels représentant une ou plusieurs actions, de certificats globaux ou de droits-valeurs. Dans le cadre des dispositions légales, la société peut, en tout temps et sans le consentement des actionnaires, convertir les actions émises sous l'une des formes susmentionnées en une autre forme. Elle en supporte les frais. Les actionnaires ne sont pas autorisés à demander la conversion des actions. Pour les actions nominatives, l'actionnaire peut demander en tout temps à la société de lui délivrer une attestation concernant les titres détenus, conformément au registre des actions. —</p> <p>Alinéa 2 _____ S'il en est émis, les actions ou certificats doivent être signés par deux administrateurs. La signature peut être apposée par un moyen mécanique. —</p>
---	---

L'article 9 al. 1 des statuts est en outre modifié comme suit : _____

<p>Article 9 al. 1 – Transfert des actions _____ (texte en vigueur jusqu'au 4 mai 2010) _____</p> <p>Les actions A sont transmissibles par la remise du titre. Les actions B sont transmissibles par la remise du titre endossé et moyennant approbation par le conseil d'administration. _____</p>	<p>Article 9 al. 1 – Transfert des actions _____ (texte proposé) _____</p> <p>Les actions A sont transmissibles par la remise du titre. Les actions B sont transmissibles par la remise du titre endossé et moyennant approbation par le conseil d'administration. Demeurent réservées les dispositions de la Loi fédérale sur</p>
--	---

	les titres intermédiés. _____
--	-------------------------------

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée avec les résultats suivants : _____

• suffrages exprimés valables : _____	66'539'339
• majorité absolue : _____	33'269'670
• acceptation : _____	66'373'102
• refus : _____	153'800
• abstention : _____	12'437

Un exemplaire des nouveaux statuts, muni de la signature du président et du secrétaire, demeurera ci-annexé (*annexe 1*). _____

8. DIVERS

Le président donne la parole à l'assemblée et répond aux questions. _____

Sans autre objet à l'ordre du jour, le président clôt l'assemblée à 15.20 heures. —

Le notaire soussigné a assisté à l'assemblée dans son intégralité. _____

DONT ACTE fait et passé à Lausanne, ce QUATRE MAI DEUX MILLE DIX. Après lecture par le notaire en présence du bureau de l'assemblée et approbation, le président et les scrutateurs ont signé avec le notaire. _____

La minute est signée par : André Kudelski – André Jeanneret-Grosjean – Michel Monod – Christian Terrier, not. _____